



Grand site de France Cap Fréhel-Cap d'Erquy Photo Club d'Erquy

CONCOURS PHOTO du 25 janvier au 19 avril 2021

**Thème général : « Regards sur les paysages du Grand Site de France
Cap d'Erquy Cap Fréhel »**

Règlement du Concours Photo 2021

Article 1 : OBJET DU CONCOURS

Le Syndicat mixte Grand Site Cap d'Erquy Cap Fréhel et le Photo Club d'Erquy organisent un concours de photographies, sous l'intitulé « Regards sur les paysages du Grand Site de France Cap d'Erquy Cap Fréhel ».

Il s'agit, de partager un regard sensible, une vision du territoire, autour des richesses paysagères du territoire des Caps d'Erquy et de Fréhel, par le biais de la photographie.

Article 2 : CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les amateurs de photographies, à l'exclusion du personnel du Syndicat mixte Grand site Cap d'Erquy Cap Fréhel et des membres du Jury.

Deux catégories de participants sont proposées :

- 1.** Photographes âgés de plus de 16 ans.
- 2.** Photographes âgés de moins 16 ans (âge légal au 24 janvier 2021 à minuit).

La participation à ce concours implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement.

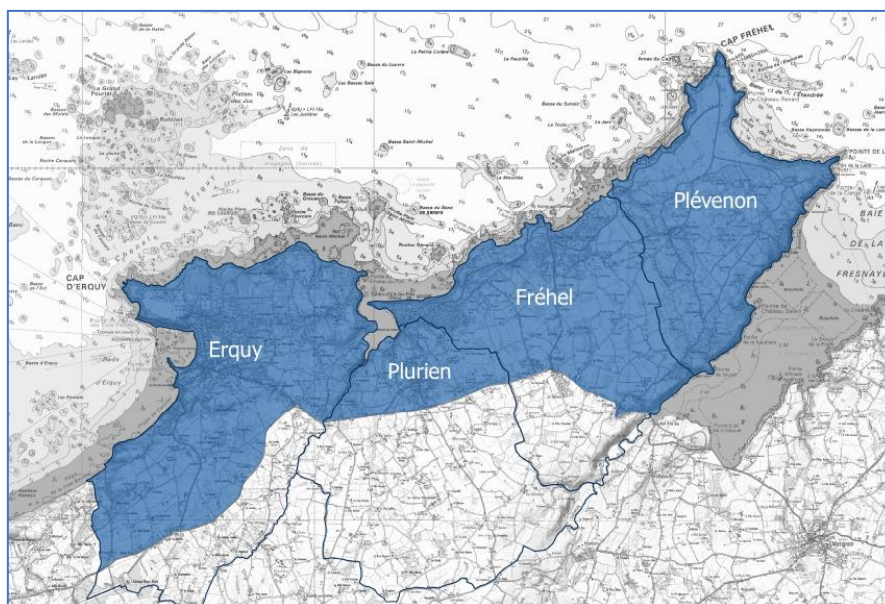
Article 3 : THEMES ET TERRITOIRE

Chaque participant pourra présenter au maximum **4 photographies** dans chacun des 3 thèmes suivants (soit 12 photos maximum au total) :

- 1. Paysage de nature**
- 2. Architecture et paysage** : cœur de village ou de hameau, Monuments historiques, patrimoine bâti traditionnel, etc...
- 3. Paysages et activités humaines** : activités de pleine nature, pêche, agriculture, élevage, activités portuaires, marché, etc...

Les photos devront être prises sur le territoire du Grand Site de France Cap d'Erquy Cap Fréhel (sont inclus les paysages maritimes bordant le Grand Site) (Cf. la carte ci-dessous) ou devront permettre de reconnaître le territoire du Grand Site. Elles peuvent être en couleur ou noir et blanc.

Une même photo ne pourra concourir que pour un seul thème.



Sources des données de la carte : © IGN ; Syndicat mixte Grand Site Cap d'Erquy Cap Fréhel

Article 4 : COMMENT PARTICIPER ?

Les inscriptions sont ouvertes du 26 janvier 2021 avril 10h00 au 19 avril 2021 minuit (heure de Paris).

Pour participer, les candidats du concours doivent :

- renvoyer par mail (adresse indiquée ci-dessous), le bulletin d'inscription et de cession des droits d'auteur complétée et signée,
- pour les participants mineurs, avoir une autorisation écrite de participation au concours de leurs parents ou tuteurs légaux (Cf. imprimé « bulletin d'inscription » à télécharger),
- être auteurs du/des photos proposée(s),
- être dépositaires du droit à l'image pour chacune des photos proposées.

Les photographes qui proposeront au concours des images représentant des personnes identifiables devront avoir recueilli l'accord écrit de celles-ci. En cas de litige avec les personnes représentées sur les images, la responsabilité seule de l'auteur est engagée, le comité d'organisation n'ayant pas les capacités à recueillir leur accord préalable.

Ils doivent également détenir une autorisation des propriétaires des maisons individuelles (si un focus est fait sur l'une d'elle) et des architectes dans le cas d'une construction d'architecte.



La participation et le dépôt des photos ainsi que le bulletin d'inscription se font obligatoirement par email avec comme sujet « concours-photo-nom-prénom-n° » à l'adresse suivante :

concoursphoto@caperquyfrehel.fr

Pour les gros fichiers, utilisez les sites d'envoi de type Wetransfer, Smash, etc...

Chaque fichier de photo doit être nommé ainsi :

« **NOM_Prénom_numéro de la photo en 2 chiffres** » Exemple : **Dupont_Eric_01**

Une confirmation de la bonne réception sera envoyée à l'adresse e-mail fournie (pensez à vérifier vos spams !)

Lors de son inscription, le participant doit fournir les informations suivantes (fiche d'inscription à télécharger) :

- Nom et Prénom
- Adresse postale*
- N° de téléphone fixe et mobile*
- Adresse e-mail valide*
- Nombre de photographies présentées (12 photos maximum)
- Pour chaque photographie, il devra être mentionné :
 - ✓ Le numéro de la photo
 - ✓ Titre de la photo
 - ✓ Le Lieu et date de la prise de vue
 - ✓ Thème de la photo
 - ✓ Informations techniques (appareil, focale, ouverture, vitesse, sensibilité, etc.)
- La mention « J'ai pris connaissance du règlement du concours et j'accepte les conditions de participation ».

** Les données personnelles que le participant indique sont uniquement utilisées pour le contacter. Elles ne sont pas transmises à des tiers.*

Toute inscription inexacte ou incomplète ne pourra être prise en compte et sera susceptible d'entraîner la nullité de la participation. Pourront notamment ne pas être prises en considération les inscriptions dont les coordonnées sont inexactes, fantaisistes ou incomplètes ou celles qui ne seraient pas conformes aux stipulations du présent règlement, ou encore celles adressées après la clôture de la période de dépôt des photos.

Article 5 : MODALITES TECHNIQUES

Les images envoyées devront être :

- **au format JPEG ou TIFF, en haute définition : 5 millions de pixels (300 dpi) minimum**
- **au rapport 3:2,**
- **sans bordure, filigrane, titre ou signature**



Les réglages numériques tels que l'ajustement du ton et du contraste, l'éclaircissement, l'assombrissement, le recadrage, le renforcement de la netteté, le traitement noir et blanc, la réduction du bruit, la retouche localisée, le HDR, le focus stacking et plusieurs expositions prises dans un même lieu au même moment sont autorisés à condition qu'ils soient conformes aux principes d'authenticité du concours, à savoir qu'ils n'induisent pas le spectateur en erreur et ne donnent pas une fausse image des réalités.

Article 6 : CRITERES DE SELECTION, JURY, SELECTION DES PHOTOS, REMISE DES PRIX

Critères de sélection

Les photos envoyées par les participants seront soumises au vote du jury. Le jury se basera sur 4 critères pour évaluer les photos : qualité de la prise de vue, originalité, sensibilité artistique et respect du thème.

Le Jury

Le jury sera composé de photographes et de personnalités administrant le Grand site et le Photo club d'Erquy.

Il se réunira fin avril 2021 pour sélectionner les images qui seront exposées et désigner les lauréats. Le Jury procédera à cette sélection dans le respect des règles d'anonymat.

Dès la fin des délibérations, les fichiers originaux (raw,...) pourront être réclamés aux photographes lauréats.

Ces fichiers devront être fournis par retour de mail. S'il s'avère qu'une image lauréate n'a pas respecté le présent règlement, elle sera déclassée officiellement.

Les décisions du Jury seront sans appel. Elles ne pourront faire l'objet de recours.

Les prix et la remise des prix

Trois types de prix récompenseront les meilleures photographies du concours :

- **Du 1^{er} prix au 3^{ème} prix** : pour chaque thème et catégories de photographes (au total 18 prix seront décernés)
- **Un Prix spécial « jeunes » pour les moins de 16 ans** (tous thèmes de photos confondus)
- **Prix « coup de cœur du public »** (tous thèmes et catégories de photographes confondus) Les photos seront visibles notamment sur le site internet du Grand Site après la sélection des photos lauréates (le vote du public devra être envoyé par courrier électronique à l'adresse concoursphoto@caperquyfrehel.fr).

Le prix « coup de cœur du public » sera remis au lauréat dans un délai maximum de 3 mois après la fin du concours.

Les prix ne pourront pas faire l'objet d'une contrepartie en espèces, ni de quelque nature que ce soit et sont non cessibles.



Le jury se réserve le droit de modifier la liste des prix en fonction de la qualité des œuvres en compétition.

Les résultats seront communiqués **début mai 2021** aux participants par email, et publiés sur le site internet et les réseaux sociaux du Grand site.

Chaque lauréat sera invité à la soirée de Remise des Prix qui se déroulera **le samedi 15 mai 2021**.

Exposition :

Le Syndicat Mixte Cap d'Erquy Cap Fréhel se réserve la possibilité de réaliser une exposition à partir de clichés sélectionnés.

Publication :

Le Syndicat Mixte Cap d'Erquy Cap Fréhel se réserve la possibilité de publier sous forme de carte postale, affiche, brochure, poster des clichés, livret, etc., avec l'aval de l'auteur et dans le respect des règles en vigueur.

Article 7 : DROITS D'AUTEUR ET DE REPRODUCTION

En participant, le photographe affirme que toute image qu'il présente est son œuvre originale et qu'il est détenteur des droits sur l'image concernée.

Concession du droit à l'image :

Les participants restent propriétaires de leurs photos mais autorisent le Syndicat mixte Grand Site Cap d'Erquy Cap Fréhel à :

- utiliser leurs noms, les photos soumises, leurs titres à des fins de communication, dans un cadre non commercial, dans le respect de la propriété artistique, sans aucune forme de rémunération, permission ou avis ;
- utiliser, à reproduire, à adapter et à publier leurs images dans le cadre de la valorisation des actions du Grand Site et ce dans divers formats et sur tous types de supports : magazines, affiches, livrets, exposition, site internet, insertion presse, etc. ;
- déposer les photos sur la galerie virtuelle du Grand Site Cap d'Erquy Cap Fréhel, consultable par tous sur le site internet <https://grandsite-capserquyfrehel.com/>

En retour, le Grand Site Cap d'Erquy Cap Fréhel s'engage à :

- ne pratiquer aucune exploitation des photos en dehors de celle relative à la promotion du Grand Site.
- ne faire aucune utilisation commerciale des photos, sans l'accord expresse de son auteur et dans le cadre légal en vigueur.
- respecter le droit moral de l'auteur et à mentionner l'auteur de la photographie dans les crédits photos.
- à ne pas transférer ces droits d'exploitation à des tiers et à ne pas faire d'autre utilisation de l'œuvre sans accord préalable de l'auteur.
- ne pas communiquer les coordonnées personnelles (adresses courriel et postale) à des tiers ni à les utiliser à des fins commerciales.



Article 8 : LOI INFORMATIQUE, FICHIERS ET LIBERTES

Les renseignements fournis par les participants pourront être utilisés dans le cadre du concours photo. Dans tous les cas, il est rappelé que, conformément aux lois et directives européennes en vigueur et au règlement européen entré en application le 25 mai 2018, relatifs à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, les personnes qui ont participé au concours photo disposent d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification des données les concernant.

En conséquence, tout participant bénéficie auprès de l'organisateur du concours d'un droit d'accès, d'interrogation, d'opposition, de rectification et de suppression pour les données le concernant, sur simple demande à l'adresse suivante :

Syndicat mixte Grand Site Cap d'Erquy Cap Fréhel
16-18 rue Notre Dame
22240 PLEVENON

Article 9 : RESPONSABILITE

La participation au concours étant réalisée par le biais d'internet, elle implique la connaissance et l'acceptation des limites d'internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les débits très variables ou le temps de chargement. En conséquence, les organisateurs ne sauraient en être tenus pour responsables.

En soumettant ses images au concours, le participant accepte le règlement du concours ci-dessus.

Article 10 : NON VALIDITE DE PARTICIPATION

Seront considérés notamment comme invalidant toute participation :

- les dossiers incomplets : (photo non jointe ou jointe sous un format inapproprié, fichier non reconnu ou endommagé)
- les indications d'identité et/ou une adresse fausses ou envoyées à une mauvaise adresse électronique ;
- la réception du dossier postérieurement à la date de validité minuit, la datation et l'heure de réception faisant foi.
- la non réception de la photo sélectionnée en image haute définition selon la procédure requise, empêchant sa publication.